

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Marseille, le 07/10/2019

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE MARSEILLE**

22-24, rue Breteuil  
13281 MARSEILLE CEDEX 06  
Téléphone : 04.91.13.48.13  
Télécopie : 0491.81.13.87/89

Greffé ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h45

E19000149 / 13

Monsieur le Maire  
Service urbaisme  
35 rue Pasteur  
13890 MOURIES

Dossier n° : E19000149 / 13  
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR



**Objet** : l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et le projet de Zonage d'assainissement de la commune de Mouries

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Madame Fabienne CARRIAS, Directrice Environnement Sécurité et Développement Durable KHEPER, demeurant 2 rue Emmanuel Signoret, SALON DE PROVENCE (13300) (tel : 04 90 42 93 43 ; portable : 06 03 31 59 12) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,  
signé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

07/10/2019

N° E19000149 /13

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 30/09/2019, la lettre par laquelle le Maire de la commune de MOURIES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et le projet de Zonage d'assainissement de la commune de Mouries ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

**DECIDE**

**Article 1er** : Mme Fabienne CARRIAS est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**Article 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

**Article 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de MOURIES et à Mme Fabienne CARRIAS.

Fait à Marseille, le 07/10/2019

La 1<sup>ère</sup> vice présidente,



Muriel JOSSET